

GARANTIE PRIDE MOBILITY PRODUCTS

Désignée ci-dessous : « PRIDE FRANCE »

Commercialisation des gammes Pride Mobility Products, Quantum Rehab, Stealth Products, Leggero

PRIDE FRANCE garantit les Produits contre tout défaut ou vice apparent ou toute non-conformité sous réserve des dispositions de l'article 4 « Livraisons » des Conditions Générales de Vente *SUBS-FR-PUR/0100-2*. Les Produits achetés auprès de PRIDE FRANCE donnent droit à la garantie indiquée sur la fiche article du produit concerné.

Sauf indication contraire portée sur la facture, la garantie pour les produits neufs (hors batterie) est de deux (2) ans pour les fauteuils roulants électriques, fauteuils releveurs, scooters et poussettes.

La garantie sur les batteries et les pièces détachées est limitée à (1) an.

La garantie s'applique à partir de la date facturation par PRIDE FRANCE, cependant, une flexibilité s'applique pour la livraison du produit à l'utilisateur (3 semaines) sur justification du bon de livraison et de la facture à l'utilisateur mentionnant le numéro de série du produit livré.

Pour pouvoir bénéficier de la garantie des Produits, il convient impérativement de conserver la facture d'achat du Produit.

Tout remplacement de pièces détachées dans le cadre de la garantie ne saurait prolonger la durée de garantie de la commande initiale ; toute intervention de PRIDE FRANCE au titre de cette garantie des vices cachés ne saurait avoir pour effet de prolonger la durée contractuelle légale de celle-ci.

La garantie concerne uniquement les pièces détachées. Le diagnostic, les frais de déplacement ainsi que la main d'œuvre restent à la charge du distributeur.

Concernant la vente des produits de démonstration, la garantie est de six (6) mois, hors batteries (sauf si remplacées au moment de la vente).

En cas de défaillance du distributeur ayant effectué la vente, PRIDE FRANCE peut intervenir directement ou par le biais d'un tiers. Cette intervention sera alors à la charge du distributeur défaillant qui devra régler la facture émise par PRIDE FRANCE dans un délai de huit jours à compter de sa réception.

Pour une meilleure gestion de la garantie en cas de changement géographique de l'utilisateur (aussi bien en cours d'acquisition du produit qu'au cours de la garantie), le distributeur réalisant la vente s'engage à communiquer à PRIDE FRANCE toutes les informations nécessaires au bon suivi.

Au titre de cette garantie, la seule obligation de PRIDE FRANCE sera, à son choix, le remplacement gratuit ou la réparation du Produit ou d'un de ses éléments reconnus défectueux par PRIDE FRANCE. Le remplacement ou la réparation d'une pièce n'impliquent pas un prolongement ou un renouvellement de la garantie de celle-ci.

Dans tous les cas et quelle que soit la nature du défaut ou du vice, PRIDE FRANCE ne pourra être tenu responsable des dommages consécutifs indirects ou immatériels.

Afin de connaître les démarches à suivre concernant le service après-vente pour tout problème ou de panne sur un Produit, il convient de prendre contact avec le service après-vente.

Afin de connaître les démarches à suivre concernant le service après-vente pour tout problème ou de panne sur un produit, il convient de prendre contact avec le service après-vente par e-mail : sav@quantum-rehab.fr ou par téléphone au 04 81 65 94 72 durant les horaires d'ouverture du standard, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00. Cette garantie court à compter de la date de livraison des produits.

Pour pouvoir bénéficier de la garantie des produits, il convient impérativement de conserver la facture d'achat du produit.

La garantie ne couvre pas :

- Le remplacement des consommables,
- L'utilisation anormale ou non conforme des Produits. Il convient de consulter attentivement la notice d'emploi fournie avec les Produits avant toute utilisation,
- Les pannes liées aux accessoires (câbles...),
- Les défauts et leurs conséquences liés à l'utilisation non conforme à l'usage pour lequel le Produit est destiné (utilisation professionnelle, collective...),

Les défauts et leurs conséquences liés à toute cause extérieure. Dans tous les cas, la garantie de PRIDE FRANCE ne sera due que si le vice est précisément notifié dans un délai de huit (8) jours par lettre recommandée avec accusé de réception, à compter de la date de constatation dudit défaut ou du vice caché ou de celle à laquelle le Client ou l'utilisateur en a été informé.

De plus, la garantie ne s'applique pas, quelle que soit la nature du défaut ou du vice dénoncé, à ceux provoqués par l'usure normale, par l'utilisation anormale ou négligente, par un entretien défectueux ou par toute modification ou réparation du Produit, ou d'un des composants, effectuée par le Client ou l'utilisateur ou des tiers sans l'accord préalable et écrit de PRIDE FRANCE. Quelle que soit la nature du défaut ou du vice dénoncé par le Client, il est reconnu à PRIDE FRANCE le droit de refuser d'intervenir au titre de la présente garantie tant que le Client n'aura pas préalablement satisfait à ses obligations contractuelles et notamment payé toutes les factures échues.

Dans tous les cas, la garantie de PRIDE FRANCE ne sera due que si le vice est précisément notifié dans un délai de huit (8) jours par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courriel (à l'adresse : sav@quantum-rehab.fr), à compter de la date de constatation dudit défaut ou du vice caché ou de celle à laquelle le client ou l'utilisateur en a été informé.

Aucune pièce ou aucun matériel ne saurait être retourné au service technique PRIDE FRANCE sans autorisation.

Pour toute demande de prise en charge sous garantie, un e-mail doit être adressé au service technique PRIDE FRANCE, avec le détail du problème rencontré (le Formulaire de demande de garantie *SUBS-FR-SER/0100-5* doit être complété), et un test batterie le cas échéant.

Le service technique éditera une Autorisation de retour de matériel *SUBS-FR-ADM/0403-1* en cas d'accord. Ce document devra être obligatoirement joint au matériel retourné.

Pour les retours sous garantie, pièces et batteries :

Un forfait retour est appliqué :

- o Avoir de 20€ pour les retours de pièces
- o Avoir de 60€ pour les retours de batteries

Le forfait retour viendra en complément de l'avoir qui sera effectué au titre de la garantie (dans le cas où la garantie est validée).

En cas de refus de prise en charge sous garantie (choc, non-respect des cycles de charge pour les batteries,...) l'avoir sur les pièces ainsi que le forfait retour alloué au titre de la garantie ne seront pas validés.

La gestion logistique des retours sous garantie reste à la charge du distributeur, par le transporteur de son choix. Pride n'organisera aucun retour logistique

A réception du produit défectueux, le service technique PRIDE FRANCE effectuera un contrôle de celui-ci et se réserve le droit de valider ou non la garantie.

Le distributeur dispose d'un délai de 15 jours pour retourner les pièces défectueuses après la réception des pièces neuves envoyées en échange.

Passé ce délai la demande de prise en charge sous garantie sera annulée, et les pièces reçues pour échange seront facturées.

Si la prise en charge sous garantie est validée, un avoir sera effectué sur l'envoi des pièces de rechange.

En cas de refus de prise en charge sous couvert de la garantie, aucun avoir ne sera établi, les pièces retournées resteront disponibles pour reprise par les moyens du prestataire.

Tout matériel retourné doit être préalablement nettoyé et désinfecté. Tout matériel reçu sale et non désinfecté sera réexpédié immédiatement aux frais du distributeur. Le cas échéant, le nettoyage et la désinfection du produit seront facturés.

Toute intervention de PRIDE FRANCE au titre de cette garantie des vices cachés ne saurait avoir pour effet de prolonger la durée contractuelle légale de celle-ci.